Cursus de la formation BAFA.

Décret 2015-872 et Arrêté du 15 juillet 2015

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION DE FORMATION GENERALE

8 jours : possibilité en 1 ou 2 parties (1 mois)
si dérogation en 4 parties (2 mois)

durée limitée à 18 mois entre stage de formation générale et stage pratique
possibilité de dérogation

Avis favorable

Avis Défavorable

STAGE PRATIQUE

14 jours en accueils de loisirs, séjours de vacances ou accueils de scoutisme.
il s'effectue en 2 parties au plus (correspondant à 2 fiches de déclaration maximum : 2 fiches complémentaires différentes) avec un minimum de 4 jours (consécutifs ou non).
6 jours maximum peuvent être validés en accueil de loisirs périscolaire.

1 journée = 6 heures min ; 1/2 journée = 3 heures consécutives.
En périscolaire, une 1/2 journée de stage est valide même lorsque les 3 heures ne sont pas consécutives (ex: une 1/2 journée effective de stage peut être comptabilisée si le stagiaire travaille une heure le matin et deux heures l'après-midi).

L'organisateur de l'accueil doit transmettre l'avis motivé par une appréciation porté par le directeur sur l'aptitude du stagiaire à exercer les fonctions, à la DDCSPP du lieu de déroulement du stage .
(utiliser de préférence le lien "saisir certificat" sur la fiche complémentaire concernée dans l'application TAM).
l'organisateur doit conserver une copie de cet avis.

le stage pratique se déroule sur le territoire national

Tout au long de la formation, une démarche d'auto-évaluation est proposée au stagiaire afin de construire son projet personnel de formation

Durée de formation 30 mois maxi + possibilité de prorogation de 1 an

Avis favorable ou défavorable

SESSION D'APPROFONDISSEMENT

6 jours : possibilité en 1 ou 2 parties (1 mois)
si dérogation : en 3 parties (2 mois)

ou

SESSION DE QUALIFICATION

8 jours : possibilité en 1 ou 2 parties (1mois)
si dérogation : en 4 parties (2 mois)

Avis favorable ou défavorable

Qualification complémentaire post-Bafa dans certains domaines d'activités : baignade, voile, canoë, loisirs motocyclistes

JURY DEPARTEMENTAL BAFA

reçu(e)

Diplôme BAFA

Ajourné(e) : 12 mois pour refaire une ou plusieurs étapes de la formation

Refusé(e) : perd le bénéfice de la formation